

COMMUNE DE SAUMANE

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 16 janvier 2023

Présents : Laurette ANGELI, Candice BOUTAVIN, Damien BOURGADE, Dominique CASTAN, Lise GUILLERMIN, Maïdie LASHERMES, Joris MAMOURI, Florence SERRAL, Rose SKRZYNSKI, Sophie SOLIA

Représentés :

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : Candice BOUTAVIN

Ordre du jour :

- Recrutement d'un agent recenseur
- Conventions antennes TDF (Serre des Tours et L'Estréchure)
- Aménagement de l'aire de jeux d'enfants
- Acquisition et pose de nouveaux portiques pour l'aire de jeux d'enfants
- Patinoire
- Droit de préemption urbain
- Questions diverses

Mme le Maire demande au conseil municipal de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- amendes de police
- traitement de la charpente du kiosque

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

1/ Recrutement d'un agent recenseur (DE 2023 001)

En vue du recensement de la population de la commune de Saumane qui doit se dérouler du 19 janvier 2023 au 18 février 2023, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent recenseur pour cette période.

Madame Martine MARTIN a été sollicitée et a accepté ce travail.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à recruter Madame MARTIN pour 140 heures de travail rémunérées à l'Indice Brut 416, Indice Majoré 370.

VOTES	Pour	10	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

2/ Conventions antennes TDF (Serres des Tours et L'Estréchure) (DE 2023 002)

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune héberge deux antennes relais pour lesquelles elle perçoit des loyers annuels de la part de TDF et qu'il y a lieu de renouveler les baux qui définissent les conditions de location des "biens".

Pour rappel, une antenne se trouve sur lieu-dit Serre des Tours (code IG 3031001) et l'autre lieu-dit L'Estréchure- La Rode (code IG 3010801).

Sur proposition du responsable parcs de sites TDF Languedoc Roussillon, et à titre indicatif, le loyer recalculé suivant avis d'échéance pour 2023 s'élèverait à 2202.01€ net pour L'Estréchure -La Rode et 1245.71€ net pour Serre des Tours.

Après lecture des baux, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer les baux tel que présentés en annexe.

VOTES	Pour	10	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

3/ Aménagement de l'aire de jeux enfants (DE 2023 003)

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la séance du 28/06/2022 au cours de laquelle avait été évoqué la réfection du sol et des portiques de l'aire de jeux pour enfants.

Elle présente un devis de l'entreprise VALMALLE qui s'élève à 5 660.00€ HT pour le terrassement de l'aire et demande au conseil municipal l'autorisation de commander les travaux. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise VALMALLE et tous documents afférents à ces travaux.

VOTES	Pour	10	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

4/ Acquisition et pose de nouveaux portiques pour l'aire de jeux enfants (DE 2023 004)

Madame le Maire rappelle qu'au cours de la séance du conseil municipal du 28/06/2022, il avait été évoqué la nécessité de changer le portique de l'aire de jeux enfants après avoir fait enlever en urgence le tourniquet qui présentait un réel danger en raison de l'effritement de la structure bois.

Elle présente un devis de l'entreprise HAGS qui s'élève à la somme de 15 856.25€ HT pour l'achat d'une structure "multi-jeux" et d'une balançoire, ainsi qu'un devis de l'entreprise Terre de jeux d'un montant de 5 825.00 € HT pour la pose des portiques.

Après discussion, le conseil municipal, avec une abstention et neuf voix pour, autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.

VOTES	Pour	9	Contre	0	Abstentions	1	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

5/ Patinoire (DE 2023 005)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle souhaite faire venir pour les vacances de février 2023, soit du 18/02/2023 au 05/03/2023, une animation patinoire.

Elle présente aux membres du conseil le devis qui s'élève à la somme de 6 190.00€ HT.

Après discussion, le conseil municipal, avec 4 voix pour, trois voix contre (Dominique CASTAN, Maïdie LASHERMES et Florence SERRAL) et 3 abstentions (Damien BOURGADE, Sophie SOLIA et Lise GUILLERMIN) autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTES	Pour	4	Contre	3	Abstentions	3	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

6/ Traitement de la charpente du kiosque (DE 2023 006)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'elle avait demandé une expertise de la charpente du kiosque à musique. Suite à la confirmation de la présence d'insectes s'attaquant au bois, elle présente un devis de l'entreprise spécialisée RASTOP, qui s'élève à la somme de 2 920.00€ HT pour le traitement de la charpente par injection directe à haute pression. Après discussion, le conseil municipal, avec huit voix pour et deux abstentions, autorise Madame le Maire à signer le devis tel que présenté et tous documents s'y afférents.

VOTES	Pour	8	Contre	0	Abstentions	2	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

7/ Amendes de police 2023 (DE 2023 007)

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'équiper les entrées Sud et Nord de la commune de radars dit pédagogiques afin de pallier à la vitesse excessive de certains véhicules.

Elle présente plusieurs devis et explique qu'il est possible de solliciter le Conseil Départemental du Gard au titre des amendes de police.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Madame le Maire à choisir le devis le mieux disant,
- Autorise Madame le Maire à solliciter des subventions au titre des amendes de police 2023 les plus importantes possibles,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTES	Pour	10	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

8/ Droit de préemption urbain

COMMUNE DE SAUMANE

Madame le Maire informe le conseil municipal que la propriété de la famille Lombard, au lieu-dit « Affortit » sur la commune de Saumane, est en vente et que la commune a la possibilité de préempter. Après discussion, le conseil municipal dit qu'il ne souhaite pas user de son droit de préemption pour cette propriété.

Questions diverses

Mme le Maire informe les conseillers que le Plan Communal de Sauvegarde doit être actualisé, pour intégrer de nouveaux paramètres tels que l'aléa feux de forêt. Il y aura besoin de consulter des bureaux d'études pour ce dossier.

Madame le Maire rappelle que les vœux du Maire auront lieu le vendredi 20 à 18h.

Madame le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec Monsieur Martin Delord, conseiller départemental du Gard et vice-président délégué aux routes, au sujet des affaissements de la départementale 907 au niveau du camping du verdier. Les travaux de réfection de voirie sont prévus pour 2024 mais si d'autres dossiers ne se réalisaient pas dans l'année 2023, ces travaux seraient prioritaires.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a été choisie pour être pilote dans le contrôle des OLD (obligations légales de débroussaillage). Une réunion publique aura lieu au printemps à laquelle seront invités les propriétaires de terrains boisés qui devraient être débroussaillés. La méthode sera expliquée durant cette réunion et un suivi à l'automne sera organisé.

Madame le Maire propose de refaire le passage du portique ainsi que l'aménagement de la baignade le long de la plage et dit que des devis seront demandés.

Madame Guillermin explique qu'une réflexion sur l'organisation de co-voiturage est engagée et qu'elle a contacté l'organisme MOBICOP qui accompagne les collectivités dans cette mise en place.

Madame le Maire propose d'envisager pour le prochain budget des travaux de menuiserie sur les logements communaux, pour des portes et des fenêtres vieillissantes.

Monsieur Bourgade informe le conseil municipal que la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes envisage de regrouper les bacs d'ordures ménagères pour diminuer les coûts de traitement et projette de regrouper les bacs du haut de la Tourette sur le parking des chasseurs.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 20h06.

La Présidente de séance,

La secrétaire de séance,